



Société des Membres de la Légion d'Honneur

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : Hôtel National des Invalides - 129, rue de Grenelle

75700 Paris Cedex 7

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ADVOLIS
38, avenue de l'Opéra – 75002 Paris
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

Société des Membres de la Légion d'Honneur

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Sociétaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société des Membres de la Légion d'Honneur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés le conseil d'administration le 29 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

38, avenue de l'Opéra / 75002 Paris / France

T +33 (0)1 55 04 77 77 / contact@advolis.com / www.advolis.com

Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
inscrite à Paris au capital de 150 000 € / RC Paris B 451 567 226

GROUPE ADVOLIS ORFIS



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 1-2 de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables, nous avons examiné les modalités de reconnaissance des legs au compte de résultat ou en engagements hors bilan et nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.
- Les valeurs mobilières de placement figurant au bilan sont évaluées selon les méthodes présentées en note 1-7 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à nous assurer de leur correcte valorisation à la clôture de l'exercice dans le respect des principes comptables en vigueur.
- Le principe de détermination des provisions pour risques et charges est précisé à la note 1-10 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations ayant présidé à la fixation du montant de ces provisions.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration arrêtés le 29 juin 2020 et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 Juillet 2020

Le commissaire aux comptes

ADVOLIS



Patrick IWEINS



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	146 490	99 408	47 082	4 030	43 052	NS
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	732 362	578 336	154 026	82 346	71 680	87.05
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	316 289		316 289	346 779	30 490	8.79
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	413 929	291 698	122 231	280 393	158 162	56.41
	Autres immobilisations corporelles	9 710 107	7 824 409	1 885 697	3 489 908	1 604 211	45.97
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes				70 800	70 800	100.00
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	522 295		522 295	22 291	500 005	NS	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	150		150	3 350	3 200	95.52	
Autres immobilisations financières	934		934	28 107	27 173	96.68	
Total I	11 842 556	8 793 851	3 048 705	4 328 005	1 279 299	29.56	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	5 154		5 154	13 914	8 760	62.96
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	29 546		29 546	17 148	12 398	72.30
	Avances et acomptes versés sur commandes	26 513		26 513	22 779	3 734	16.39
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	28 657	10 144	18 513	100 581	82 068	81.59
	Autres créances	404 300		404 300	496 580	92 279	18.58
Valeurs mobilières de placement	6 769 210	8 730	6 760 480	10 356 415	3 595 934	34.72	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	13 087 398		13 087 398	3 290 213	9 797 185	297.77	
Charges constatées d'avance (3)	57 752		57 752	51 840	5 912	11.41	
Total III	20 408 531	18 874	20 389 657	14 349 469	6 040 187	42.09	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	32 251 087	8 812 725	23 438 362	18 677 474	4 760 888	25.49	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	4 949 508	4 949 508				
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	761 214	760 365	849	0.11		
	Report à nouveau	1 475 345	202 499	1 272 846	628.57		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	3 225 441	1 271 997	4 497 438	353.57		
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 537 685	1 757 033	219 348	12.48			
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	8 998 504	5 992 411	3 006 093	50.16			
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	454 000	380 917	73 083	19.19		
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	134 384	131 305	3 079	2.34		
	Fonds dédiés sur autres ressources	12 703 476	11 002 956	1 700 519	15.46		
	Total III	13 291 860	11 515 178	1 776 682	15.43		
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	162 674	95 697	66 977	69.99		
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5 042	5 042	100.00		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	290 073	271 338	18 735	6.90		
	Dettes fiscales et sociales	313 556	386 934	73 378	18.96		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	129 316	122 859	6 457	5.26		
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	252 379	288 015	35 636	12.37		
	Total IV	1 147 999	1 169 885	21 886	1.87		
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		23 438 362	18 677 474	4 760 888	25.49		

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

895 620 881 870
29 820

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	43 061		58 411		15 349	26.28
Production vendue de Biens et Services	2 399 640		2 248 369		151 271	6.73
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	170 967		131 759		39 208	29.76
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	23 485		42 965		19 480	45.34
Collectes	661 082		655 855		5 227	0.80
Cotisations	1 018 306		976 626		41 680	4.27
Autres produits	4 090		6 635		2 545	38.36
Total I	4 320 631		4 120 619		200 012	4.85
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	54 392		12 440		41 951	337.22
Variation de stock (marchandises)	12 398		12 546		24 944	198.82
Achats de matières premières et autres approvisionnements	76 560		132 909		56 349	42.40
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	8 184		2 247		10 431	464.21
Autres achats et charges externes	3 469 924		3 318 021		151 903	4.58
Impôts, taxes et versements assimilés	165 465		174 414		8 949	5.13
Salaires et traitements	1 096 034		1 094 650		1 383	0.13
Charges sociales	430 307		465 068		34 761	7.47
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	409 854		515 526		105 673	20.50
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	3 300				3 300	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	79 000		40 000		39 000	97.50
Subventions accordées par l'association	331 307		383 897		52 590	13.70
Autres charges (2)	59 340		61 620		2 279	3.70
Total II	6 171 269		6 208 845		37 575	0.61
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 850 638		2 088 226		237 588	11.38
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	105 872	41 776	64 096	153.43
Reprises sur provisions et transferts de charges	649 661	8 566	641 095	NS
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		104 976	104 976	100.00
Total V	755 534	155 318	600 215	386.44
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions	8 730	649 661	640 931	98.66
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	499 348	11 153	488 196	NS
Total VI	508 078	660 814	152 736	23.11
2. Résultat financier (V-VI)	247 456	505 496	752 951	148.95
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 603 183	2 593 722	990 539	38.19
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	616 200	1 001 180	384 980	38.45
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 013 848	348 007	5 665 841	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	6 630 048	1 349 188	5 280 861	391.41
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	225 218	5 284	219 934	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 573 127	7 642	1 565 486	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1 798 345	12 926	1 785 420	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 831 703	1 336 262	3 495 441	261.58
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	11 706 213	5 625 125	6 081 088	108.11
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	8 477 693	6 882 584	1 595 108	23.18
Solde intermédiaire	3 228 520	1 257 460	4 485 980	356.75
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	3 079	14 537	11 458	78.82
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	3 225 441	1 271 997	4 497 438	353.57

RAPPORT FINANCIER 2019

ANNEXE AUX COMPTES

SOCIETE DES MEMBRES
DE LA LEGION
D'HONNEUR

1	REGLES ET METHODES COMPTABLES	4
1.1	PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES	4
1.2	METHODE DE COMPTABILISATION DES LEGS	4
1.2.1	COMPTABILISATION DES LEGS NON DEDIES	4
1.2.2	COMPTABILISATION DES LEGS DEDIES	5
1.3	ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5
1.4	ÉVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES	5
1.5	ÉVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES	6
1.6	DEPRECIATION DES CREANCES	6
1.7	ÉVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6
1.8	DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES	6
1.9	DISPONIBILITES	6
1.10	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	6
1.11	COMPTABILISATION DES ABONNEMENTS A LA « COHORTE »	6
1.12	RECOURS A DES ESTIMATIONS	6
2	COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN	7
2.1	ÉTAT DES IMMOBILISATIONS	7
2.1.1	VALEURS BRUTES	7
2.1.2	ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	8
2.1.3	VALEURS NETTES COMPTABLES	9
2.2	IMMOBILISATIONS FINANCIERES/TITRES IMMOBILISES	10
2.3	PRODUITS A RECEVOIR	11
2.4	TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	11
2.5	ÉTAT DES PROVISIONS	12
2.6	TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES	13
2.7	ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	13
2.8	CHARGES A PAYER	13
3	COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	14
3.1	PRODUCTION VENDUE	14

3.2	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	14
3.3	AIDES ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION	15
3.4	PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	15
3.5	EFFECTIF MOYEN	16
4	<u>ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u>	16
4.1	ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES	16
4.2	ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS	16
4.3	INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE	17
4.4	ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE	17

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 23 438 362€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 320 631€ et dégageant un bénéfice de 3 225 441€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Faits significatifs

L'exercice 2019 est notamment marqué par :

- L'absence d'activité sur l'exercice 2019 de la résidence Costeur-Solviane et la vente en septembre de l'ensemble immobilier (La Bastide, Villa Azur, Hôtel du Parc) pour un montant de 7.5 M€
- Au niveau du siège, la revue de la politique de placement des fonds dans une optique de sécurisation et d'absence de volatilité du résultat.

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Principes et conventions générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions des règlements CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et CRC 99-03 portant application du plan comptable général et du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture de ce plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les dispositions prévues par le règlement n°2018-06 de l'ANC applicables aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2020 n'ont pas été anticipées.

1.2 Méthode de comptabilisation des legs

Le legs est une disposition testamentaire par laquelle une personne donne tout ou partie de son patrimoine. La SMLH, Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir ce type de libéralité en exonération de droit de mutation. Le traitement diffère selon qu'il s'agit de legs non dédiés ou de legs dédiés.

1.2.1 Comptabilisation des legs non dédiés

Les flux financiers sont constatés en produits exceptionnels, lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies.

Pour les biens immobiliers légués destinés à être cédés :

- Acceptation par le conseil d'administration de la SMLH.
- Cession du bien au cours de l'exercice social.

Dans l'hypothèse où le bien immobilier légué n'est pas cédé avant la fin de l'exercice social, l'estimation de la valeur du legs est constatée en engagements « Hors-Bilan ».

Pour les biens mobiliers légués :

- Acceptation par le conseil d'administration de la SMLH.
- Fonds reçus au cours de l'exercice social.

1.2.2 Comptabilisation des legs dédiés

Afin de garantir une image fidèle de l'engagement de la SMLH, de l'utilisation faite des biens légués, ainsi que du patrimoine constitué, ces legs sont positionnés dans une rubrique spécifique « Fonds dédiés », au passif du Bilan.

Les dépenses d'entretien et les amortissements constatés ultérieurement sur les investissements concernés sont imputés sur ces fonds dédiés, afin de ne pas impacter le résultat de l'exercice social, dans le respect des dispositions testamentaires.

1.3 Évaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La comptabilisation des immobilisations s'inscrit dans le respect de la ventilation par composants telle que prévue par les Règlements CRC 02-10 et CRC 04-06.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Études ERP	Linéaire	4 ans
Installation ERP/SSI et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et ustensiles (cuisine)	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Petits équipements et lingerie	Linéaire	5 ans
Structure	Linéaire	40 ans
Clos et couvert	Linéaire	30 ans
Installations générales et techniques	Linéaire	20 ans
Agencements Ravalement	Linéaire	10 ans
Ravalement	Linéaire	15 ans

1.4 Évaluation des matières et marchandises

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré-premier sorti. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

1.5 Évaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. La SMLH n'a réalisé aucune transaction en monnaies étrangères. Il n'y a pas lieu par conséquent de constater d'écart de conversion sur devises.

1.6 Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.7 Évaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

1.8 Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours de clôture des titres cotés, lorsque celui-ci est inférieur à la valeur d'acquisition. Pour les titres non cotés (SCPI), nous retenons leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

1.9 Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.10 Provision pour risques et charges

Il est procédé lors de chaque clôture à une évaluation des charges à provisionner en vertu des engagements contractuels et des risques encourus par l'association dans le cadre de ses activités (litiges, etc.).

1.11 Comptabilisation des abonnements à la « Cohorte »

Les abonnements ne sont pas systématiquement contractés en début d'année civile. Ils peuvent de plus l'être pour une durée supérieure à un seul exercice social. Nous sommes alors amenés à inventorier chaque année les produits constatés d'avance et à les enregistrer comptablement au pied du passif du bilan. Au 31 décembre 2019, le montant des abonnements restant à servir représente 218 k€. Ces abonnements « décalés » s'élevaient à 260 k€ au 31 décembre 2018.

1.12 Recours à des estimations

L'établissement des comptes annuels impose à la direction de procéder à un certain nombre d'estimations et de retenir certaines hypothèses ayant une incidence sur les montants portés à l'actif et

au passif (valorisation des immobilisations corporelles, détermination des provisions pour risques et charges...). Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou de situation existant à la date de l'établissement des comptes et peuvent, le cas échéant, se révéler différentes de la réalité.

2 COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN

2.1 État des immobilisations

2.1.1 Valeurs brutes

<i>En euros</i>	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Poste à Poste	Cessions	Valeur brute en fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	927 265	166 042		214 455	878 852
Terrains	346 779			30 490	316 289
Installations techniques, Matériel et outillage	606 216			192 287	413 929
Installations générales agencements aménagements divers	13 780 534	60 768	70 800	4 624 824	9 287 278
Matériel de transport	32 406	4 901		21 220	16 087
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	520 105	7 240		120 603	406 742
Avances et acomptes sur Immobilisations	70 800		- 70 800		
Immobilisations corporelles TOTAL	15 356 840	72 909	0	4 989 425	10 440 325
TOTAL	16 284 105	238 951	0	5 203 880	11 319 177
Prêts, autres immobilisations financières	53 748	501 499		31 868	523 379
TOTAL	53 748	501 499	0	31 868	523 379
TOTAL GENERAL	16 337 853	740 450	0	5 235 748	11 842 556

2.1.2 État des amortissements

	Montant en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Poste à poste	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	840 889	35 206		198 351	677 744
Installations techniques, Matériel et	325 823	43 567		77 692	291 698
Installations générales agencements aménagements divers	10 382 526	309 944		3 222 970	7 469 500
Matériel de transport	27 317	1 682		16 319	12 681
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	433 294	20 136		111 201	342 229
Immobilisations corporelles TOTAL	11 168 960	375 329		3 428 182	8 116 107
TOTAL GENERAL	12 009 848	410 535		3 626 532	8 793 851

2.1.3 Valeurs nettes comptables

<i>En euros</i>	Valeur nette en début d'exercice	Acquisitions	Poste à Poste	Valeur nette comptable de la cession	Amortissement de l'exercice	Valeur nette en fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	86 376	166 042		16 104	35 206	201 108
Terrains	346 779			30 490		316 289
Installations techniques, Matériel et	280 393			114 595	43 567	122 231
Installations générales agencements	3 398 008	60 768	70 800	1 401 854	309 944	1 817 778
Matériel de transport	5 089	4 901		4 901	1 682	3 407
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	86 811	7 240		9 402	20 136	64 513
Avances et acomptes sur Immobilisations	70 800		- 70 800			
Immobilisations corporelles TOTAL	4 187 880	72 909	0	1 561 243	375 329	2 324 218
TOTAL	4 274 256	238 951	0	1 577 347	375 329	2 525 326
Prêts, autres immobilisations	53 748	501 499		31 868		523 379
TOTAL	53 748	501 499	0	31 868		523 379
TOTAL GENERAL	4 328 004	740 450	0	1 609 215	375 329	3 048 705

L'exercice 2019 ne s'est pas traduit par des investissements significatifs. La baisse du montant des immobilisations résulte de la vente de la résidence Costeur-Solviane. La progression des immobilisations financières correspond principalement à l'acquisition de parts sociales de la banque BRED pour 500 k€.

2.2 Immobilisations financières/Titres immobilisés

Fin 2012, la SMLH a constitué un fonds commun de placements dédié constitué de 7 235 parts de valeur unitaire 1.000 €. Le fonds commun de placement a été liquidé le 5 février 2019. La valeur du fonds au moment de la liquidation était de 8 558 755,14€. (7 059 parts de 1 212,46€).

La performance de SMLH-Pérennité a été 21,25% depuis sa création.

Les placements effectués auprès d'autres établissements financiers portent sur divers placements de trésorerie, peu rémunérateurs mais offrant un bon niveau de sécurité.

Au-delà du renforcement des sommes inscrites sur un compte livret pour le porter au 31 décembre 2019 à 10 464 548,81 €, les principaux placements effectués sur 2019 portent sur :

- 3 000 000€ sur le contrat de capitalisation CNP One Capi Lib'RT
- 910 182€ sur la SCPI Le Grand Patrimoine
- 911 055,60€ sur la SCPI Épargne Foncière

Les souscriptions relatives au CNP ONE CAPI LIB'RT et aux SCPI s'inscrivent dans une perspective de moyen / long terme. Pour autant, ces placements répondent aux critères de liquidité à la main de la Société.

Au 31 décembre 2019, les seules valeurs devant faire l'objet d'une provision pour dépréciation, correspondante à la moins-value latente observée sont :

Valeurs mobilières	Valeur d'acquisition	Valeur cotation	Quantité détenue	Moins-values latentes
OBL- CHINE	43.84	33,83	26	260,26
SG PIERRE ENTREPRISE	968.42	52,78	9.25	8 469,63
TOTAL				8 730

Parallèlement, les plus-values latentes s'élèvent à 272 k€ au 31 décembre 2019, elles étaient de 107k€ au 31 décembre 2018.

2.3 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	2018	2019
Créances usagers et comptes rattachés	9 373	774
Autres créances (CICE, remboursements charges...)	135 374	156 138
Disponibilités (produits financiers)	18 301	50 405
TOTAL	163 048	207 317

2.4 Tableau de variation des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats ¹	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 949 508				4 949 508
Autres réserves	760 365	849			761 214
Report à nouveau	- 202 499	- 1 272 846			- 1 475 345
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 1 271 997	1 271 997	3 225 441		3 225 441
Subventions d'investissement	1 757 033		196 924	416 272	1 537 685
TOTAL	5 992 411	0	3 422 365	416 272	8 998 504

¹ Conformément à la décision d'assemblée générale du 28 mai 2019

2.5 État des provisions

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin exercice
Provisions pour risques et charges	380 917	79 000		5 917	454 000
Provisions pour dépréciation sur VMP	649 661	7 362	499 348	148 945	8 730
Provisions pour dépréciation sur comptes clients	6 844	3 300			10 144
TOTAL	1 037 422	89 662	499 348	154 862	472 874

Dont dotations et reprises

D'exploitation	82 300	5 917
Financières	7 362	648 293
Exceptionnelles		

La constatation de la reprise de provision financière est intervenue à la suite de la liquidation du fonds de placement SMLH Pérennité.

2.6 Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A-B+C
Honneur en Action	131 305		3 079	134 384
Legs sur résidence VAL	8 002 420	259 430		7 742 990
Legs pour autres actions sociales	3 000 536	49 688	2 009 637	4 960 486
TOTAL	11 134 261	309 118	2 012 716	12 837 860

L'augmentation des fonds dédiés sur 2019 correspond à l'affectation d'une partie de la plus-value constatée sur la cession de la résidence Costeur-Solviane.

2.7 État des échéances des créances et des dettes

Toutes les créances et les dettes sont essentiellement à moins d'un an. L'échéance des créances douteuses (12 173€) n'est pas déterminable. Le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) 2015 et 2016 pour un montant de 81 811€ est récupérable à moins d'un an. Le CICE de 2017 à 2018 (52 795€) est récupérable à plus d'un an.

2.8 Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	2018	2019
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit (frais bancaires 4T19)	14 395	14 382
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 732	95 254
Dettes fiscales et sociales	317 210	280 512
TOTAL	446 337	390 148

3 COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Production vendue

	2018	2019
Chiffre d'affaires résidences	776 383	625 628
Produits du siège	484 635	541 231
Produits des sections et comités	1 045 761	1 275 843
TOTAL	2 306 780	2 442 702

3.2 Autres achats et charges externes

	2018	2019
Charges des sections et comités	1 749 656	2 018 853
Prestations de restauration des résidences ²	18 799	102 441
Autres achats et charges externes	801 673	836 613
Autres prestations extérieures	240 591	173 733
Entretien et maintenance	225 284	164 139
Locations et crédits-baux	90 600	92 738
Eau - électricité	108 153	77 282
Frais et commissions bancaires ³	83 265	177 082
TOTAL	3 318 021	3 469 924

² Évolution consécutive à la fermeture du segment restauration du Val. Prestation désormais fournie par un prestataires (extras)

³ Évolution consécutive aux frais de commission sur souscriptions de SCPI.

3.3 Aides accordées par l'association

Afin de donner une meilleure visibilité des actions d'entraide et de solidarité réalisées par la SMLH, ce poste reprend les diverses dépenses externes de cette nature, à savoir :

	2018	2019
Allocations de solidarité	158 000	93 784
Conventions maisons médicalisées	68 927	49 687
Allocations diverses, bourses d'études, palmes, etc.	156 970	187 836
TOTAL	383 897	331 307

3.4 Produits et charges exceptionnels

	2018	2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Libéralités reçues (Legs)	716 101	616 200
Utilisation des Legs dédiés	328 345	523 485
Autres	304 742	5 490 363
TOTAL	1 349 188	6 630 048
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Valeur nette comptable des éléments cédés.	7 642	1 573 127
Charges sur exercices antérieurs	4 704	68
Autres	580	225 150
TOTAL	12 926	1 798 345

Le produit de cession de la résidence de Costeur-Solviane (valeur brute de cession = 7 500 K€), net de la valeur nette comptable des actifs concernés et des frais notariés inhérents à la cession, s'établit à 5765 K€. Compte tenu de la quote-part de ce montant constaté en « fonds dédiés », soit 2 010 K€, le produit net exceptionnel relatif à cette cession s'élève en définitive à 3.755 K€

3.5 Effectif moyen

	Effectif moyen 12 mois	Effectif à la clôture
Cadres	9	6
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	13	8
Ouvriers	0	0
TOTAL	22	14

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1 Engagements financiers donnés

Aucun engagement financier n'a été donné par l'association à un tiers.

4.2 Engagements financiers reçus

Au 31 décembre 2019, l'association a reçu des engagements de legs à hauteur de 1 376 716€ répartis comme suit :

	TOTAL	LEGS NON DEDIES	LEGS DEDIES
Legs GARAT	55 000€	55 000€	
Legs MATHIEU	13 145€	13 145€	
Legs PELOIS	500€	500€	
Legs BULLY	60 167€	55 927€	4 240€
Legs RIBERT	447 224€	447 224€	
Legs LAPOSTOLLE	800 680€	800 680€	
Total hors-bilan	1 376 716€	1 372 476€	4 240€

4.3 Indemnité de fin de carrière

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ces droits ont fait l'objet d'un calcul actuariel tenant compte de la date prévisible de départ en retraite.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul des Indemnités de Fin de Carrière au 31.12.2019 sont les suivantes :

Mode de départ à la retraite : l'évaluation est effectuée sur l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite, à l'initiative du salarié. En conséquence, les indemnités versées sont soumises aux cotisations sociales.

Age de départ à la retraite : pour tenir compte de l'allongement des durées de cotisation intervenu en 2013, l'âge retenu pour le départ à la retraite est de 65 ans pour les générations avant 1973 et de 66 ans pour les générations à partir de 1973.

- Taux de charges moyen : 40%
- Taux de progression des salaires : 1 % pour l'ensemble des catégories de salariés.
- Probabilité de départ des salariés :
 - De 18 à 29 ans : 7%
 - De 30 à 39 ans : 4%
 - De 40 à 49 ans : 2.5%
 - Au-delà : 1.5%

Taux d'actualisation : 0,8 %

- Tables de mortalité : tables INSEE TH 00-02 (hommes) et TF 00-02 (femmes).

L'indemnité de fin de carrière, calculée selon ces paramètres, donne un montant d'engagement au 31 décembre 2019 de 39k€ (charges sociales comprises).

4.4 Évènements significatifs postérieurs à la clôture

Les effets de la crise du Covid 19 sur l'exercice 2020 ne sont pas mesurables mais l'on peut anticiper une baisse de l'activité physique (déplacements, manifestations, etc.) des sections et comités ainsi que du conseil d'administration. Le gain potentiel résultant risque cependant d'être compensé par une dépense accrue dans les domaines de la solidarité et des dépenses de communication, notamment à distance.

En 2020, les comptes de l'exercice seront établis selon le nouveau référentiel comptable en vigueur qui engendrera quelques modifications sur la présentation du bilan (comptabilisation des legs notamment) sans avoir toutefois d'incidence significative sur les résultats de la SMLH.